

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 497/2024

**OBJET : Animation du Grand Site - demande de subvention DREAL et mise en œuvre de l'action**

Membres : 24

Présents votant : 10

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

**Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 : Axe C – Un grand site habité, qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain dans les paysages et Axe E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages – FA 2 – Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux.**

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Comme en 2024, l'ambition de la politique des Grands Sites de France est d'appuyer chaque année par une dotation financière complémentaire de soutien des structures gestionnaires.

Cette opportunité permet au Grand Site d'avancer concrètement sur la mise en œuvre du programme d'action 2024-32 ; ainsi, dans ce cadre, après concertation avec la DREAL, il vous est proposé de subventionner les projets du Grand Site suivants :

- 39 200 € correspondant à 80% du cout d'un chargé de mission en charge de la mise en œuvre de l'axe C du programme Grand Site
- 12 800 € correspond à 32 % du poste d'animatrice du Grand Site du 1er janvier au 31 décembre 2025
- 8 000 € pour financer les prestations d'architecte et paysagiste conseil,

Affichée le :

Le comité syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE**

- Madame la Présidente à solliciter la DREAL pour demander cette subvention
- Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission,
- Madame la Présidente à signer les contrats des agents et les contrats de prestation conformément au plan de financement présenté,
- Madame la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 15 novembre

La Présidente  
  
Marie PASSIEUX